

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 11/2025

Mesures contre le ruissellement

Afin de respecter les PER lors de la prochaine campagne, le moment est venu de planifier les mesures de réduction des risques liés au ruissellement dans les parcelles concernées. Ces mesures devront être appliquées déjà lors du semis des cultures d'automne. Pour rappel, chaque parcelle culturale dont la pente est supérieure à 2%, dirigée vers un cours d'eau ou un chemin drainé, est concernée.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site Agripedia sous « Dérive et ruissellement dans la protection des cultures ». La Station phytosanitaire est à disposition pour vous aider à choisir les mesures adéquates.

Betteraves

Charançon de la betterave : Les larves sont bien présentes dans la plupart des cultures. Les galeries du charançon ont parfois augmenté la sensibilité de la betterave au sec, en coupant la circulation verticale. Les adultes sont également bien visibles. Aucune mesure ne peut être prise actuellement contre ce ravageur.

Cercosporiose : Certains foyers de cercosporiose ont repris de la vigueur ces derniers temps. En cas de forte attaque, il est encore possible de protéger la betterave jusqu'à la fin du mois (*FT Agridea 3.5.1-4*). Attention, un traitement fongicide contre la cercosporiose doit être appliqué au plus tard 6 semaines avant l'arrachage afin d'être justifié économiquement.

Rhizoctone : La maladie est visible dans certaines parcelles. Veillez à identifier les zones attaquées avant la récolte afin de ne pas les mettre au tas et éviter les problèmes de pourriture.

Betteraves montées à graines : Les graines sont maintenant fertiles, les betteraves montées doivent absolument être arrachées et évacuées de la parcelle.

Colza

Une partie des semis a été réalisée avant la pluie. Les autres cultures devront être semées dès que les parcelles seront à nouveau praticables.

Lutte contre les adventices : Le désherbage du colza se pratique en prélevée avec des herbicides à action racinaire (*FT Agridea 6.3.3*). Il est essentiel que le

sol soit assez humide dans les premiers centimètres afin que l'efficacité soit au rendez-vous.

Repousses : Les repousses de colza des anciennes cultures ne doivent pas être détruites avant que les nouvelles cultures aient atteint le stade 3-4 feuilles afin de garder les petites altises sur les repousses durant les stades critiques. Ces repousses seront ensuite détruites afin de ne pas attirer les grosses altises dans le secteur.

Surveillance des ravageurs : Dès que le colza est semé, il est temps de poser les pièges afin de suivre le vol des ravageurs (*FT Agridea 6.6.3*). La cuvette jaune sera placée dans la parcelle de colza, au plus proche des anciennes cultures, à minimum 10 m du bord et hors des passages de traitement ; elle doit être partiellement enterrée et remplie avec de l'eau savonneuse. Elle sera remontée au fur et à mesure de la croissance du colza. Pour rappel, ce type de piège est indispensable pour obtenir une autorisation de traitement insecticide.

Maïs

Stade : Les maïs les plus avancés ont déjà atteint le stade grains pâteux (CD83) alors que les plus retardés commencent la formation du grain (CD71).

Pyrale du maïs : Ce papillon nocturne vole et pond ses oeufs entre mi-juin et fin juillet (race univoltine). Les oeufs sont déposés en groupe de 10 à 30 sur la face inférieure de la feuille près de la nervure centrale. L'éclosion a lieu 10 à 15 jours après la ponte. Les premiers stades larvaires vont se nourrir des jeunes feuilles et des étamines alors que les derniers stades creuseront dans la tige ou l'épi. La présence de la larve est repérable à la sciure présente à l'aisselle des feuilles. Un comptage des plantes attaquées, avant la récolte, permet de déterminer le besoin de lutter dans le maïs en 2026. Pour cela, il suffit de compter le pourcentage de plantes dont la panicule ou la tige est cassée à cause du ravageur, sur 10 fois 5 plantes. En maïs ensilage, le seuil d'intervention (pour l'année suivante) est 20 à 30% des plantes atteintes.

Plantes indésirables

Lutte contre les vivaces dans l'interculture : Dès que la repousse est suffisante, les vivaces telles que rumex, chardons des champs et liserons pourront être

détruites par un traitement au glyphosate. Attention à respecter les doses prescrites par le fabricant pour obtenir une efficacité suffisante. En cas de participation au programme « techniques culturales préservant le sol », il est possible de respecter la dose maximale de 1'500 g/ha de glyphosate en ne traitant que les foyers de vivaces ; le restant de la parcelle pouvant être déchaumé normalement.

Chardons des champs : Cette mauvaise herbe très problématique est bien présente dans certaines cultures de printemps. Ces chardons doivent être arrachés ou fauchés puis évacués de la parcelle afin que la situation ne s'empire pas l'année prochaine.

Vergerette annuelle : Attention à bien contrôler vos jachères et autres SPB et à arracher tout foyer naissant de vergerette annuelle. Cette néophyte envahissante est soumise à lutte obligatoire.

Semis de prairie

La levée des prairies est le moment idéal pour lutter contre les rumex issus de graines. Dès que la 3^{ème} feuille trifoliée du trèfle est apparue, il est possible d'intervenir avec un herbicide à base de MCPB à une dose 4-6 l/ha (*FT Agridea A.3.1*). Ce traitement sera efficace jusqu'au stade 3 feuilles du rumex. Plus tard, il

faudra ajouter un peu d'asulame (0.5-1 l/ha). Attention, les herbicides à base d'asulame ne pourront plus être utilisés à partir du 1.07.2026.

Limaces

Avec le retour des pluies, les limaces vont réapparaître dans les cultures. Dans les cultures sensibles comme le colza ou dans les prairies en cours de levée, il faudra être particulièrement attentif et, au besoin, appliquer un molluscicide. Afin d'avoir une densité suffisante de granulés et ainsi une bonne efficacité du traitement, il est essentiel de respecter la dose prescrite par le fabricant. Les molluscicides à base de métaldéhyde doivent être appliqués à une dose entre 5 et 7 kg/ha. En cas d'utilisation répétée de métaldéhyde, un délai d'attente d'au moins 14 jours doit être respecté entre deux applications et un apport total maximal de 700 g/ha doit être respecté, soit 14kg à 5% ou 23kg à 3%. Afin de limiter l'utilisation de métaldéhyde, nous vous recommandons d'utiliser également les produits à base de phosphate de fer, en alternance (*FT Agridea G.1.1-4*).

Station phytosanitaire cantonale

**P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA**

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE